

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>2905</b>	De <b>Mme Christine Pires Beaune</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Puy-de-Dôme )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative		<b>Ministère attributaire</b> > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative
<b>Rubrique</b> >sports	<b>Tête d'analyse</b> >football	<b>Analyse</b> > ligue 2. matches. horaire.
Question publiée au JO le : <b>07/08/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>02/10/2012</b> page : <b>5379</b>		

### Texte de la question

Mme Christine Pires Beaune attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur le changement d'horaire des matches de football de la ligue 2. La Ligue de football professionnel (LFP) a modifié les horaires des matchs du championnat de football de la ligue 2 à 18 heures 45. Ce changement constitue un manque de considération évident à l'égard du public, des partenaires et de tous les amoureux du sport en général. Les supporters, les licenciés, les partenaires, mais aussi les intermittents ou bénévoles (secouristes, stadiers, caissiers, personnel de buvette, personnel boutique, protocole) devront être présents dans les stades à 16 heures 45. Le championnat de ligue 2 connaît depuis quelques années une baisse des niveaux d'affluence. Il est également de plus en plus difficile de pérenniser les partenariats existants. Les matches à 18 heures 45 ne feront que vider les stades de leur public et par conséquent renforceront le déclin du football français. Elle lui demande d'indiquer si le Gouvernement entend intervenir auprès de la LFP pour qu'une solution soit trouvée.

### Texte de la réponse

La ligue de football professionnel (LFP) est compétente, en application des dispositions combinées des articles R. 132-12 et R 132-13 du code du sport, pour commercialiser à titre exclusif les droits d'exploitation des compétitions qu'elle organise. Les procédures d'appel à candidature font l'objet d'un processus long et minutieux. La LFP avait proposé aux chaînes candidates plusieurs horaires de diffusion possibles pour les matches de la ligue 2 : le vendredi à 18 h ou 19 h, le samedi à 14 h ou 15 h, le lundi à 20 h ou 21 h. Alors qu'aucune offre n'a été faite pour le vendredi 19 h, une offre a été présentée par « beIN Sport » pour le vendredi 18 h, deux l'ont été par « beIN Sport » et « Eurosport » pour le samedi après midi et enfin, une offre a été présentée par « Eurosport » pour le lundi soir. Le comité de pilotage de la LFP a écarté les propositions pour les samedis après midi et lundis soir et a décidé de rentrer en négociation exclusive avec « beIN Sport », meilleur offrant, pour tenter de négocier avec la chaîne un horaire de diffusion plus tardif le vendredi soir. A l'issue de ces négociations, « beIN Sport » a accepté de revoir sa proposition et de fixer le démarrage du match à 18 h45. Conscient des inconvénients de cet horaire, la LFP vient d'obtenir de la part de « beIN Sport » que les deux multiplex de début de saison et les deux multiplex de fin de saison démarrent non pas à 18 h45 mais à 20 h30. Au total, ce sont 116 matches de ligue 2 sur 380 qui auront lieu soit le vendredi à 20 h30 soit le samedi à 14 h ou le lundi à 20 h. Si ce changement d'horaires ne satisfait pas l'ensemble des amateurs du football et des professionnels de ce secteur d'activité, la proposition faite par le nouvel opérateur va dans le bon sens. La LFP conduira certainement, avec l'opérateur et les présidents de clubs de ligue 2, un bilan de cette première saison de diffusion de la ligue 2. La ministre chargée des sports veillera à être informée de ce bilan et des conséquences à en tirer pour le bénéfice de tous les acteurs et passionnés du football.

